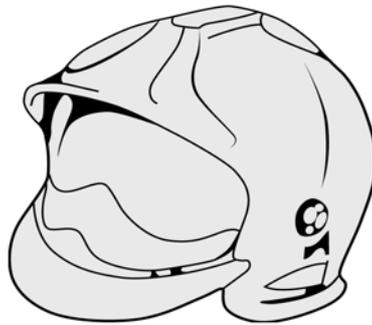


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2006-6

ANNEE 2006

Edition du 24 avril 2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2006.6

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2006

2006 – 001 - Approbation de procès-verbal	4
2006 – 002 – Le traitement des ICNE de l'exercice 2006 et leur impact sur l'autofinancement 2005.....	5
2006 – 003 – Compte de gestion 2005	6
2006 – 004 – Compte administratif 2005	7
2006 – 005 – Clôture des AP n° 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 19.....	8
2006 – 006 – Organigramme du SDIS	10
2006 – 007 – Suppressions et créations de postes	11
2006 – 008 – Créations de postes – CSP de Chartres	13
2006 – 009 – Conventions SDIS / Employeurs	14
2006 – 010 – Journée « solidarité » 2006	15
2006 – 011 – Opérations de construction – Recours à la procédure du bail emphytéotique	17

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
14 AVRIL 2006

EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 001 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. LETHUILLIER donne pouvoir à M. SOURISSEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2005.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 002 – Le traitement des ICNE de l'exercice 2006 et leur impact sur l'autofinancement 2005

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. LETHUILLIER donne pouvoir à M. SOURISSEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale.

--ooOoo--

Sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, retient la proposition suivante pour l'exercice de transition (soit 2006), au niveau de la reprise des résultats du compte administratif 2005 au BS 2006 :

- le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2005 sera repris au BS, diminué du solde des rattachements des ICNE à payer et augmenté des ICNE à recevoir ;
- le résultat de fonctionnement 2005 sera repris en 2006, corrigé en sens inverse à due concurrence.

Section	Résultat CA 2005	Solde ICNE A payer	Solde ICNE A recevoir	Résultat corrigé BS 2006
Investissement	3 748 037,11	- 55 556,81	+ 0	3 692 480,30
Fonctionnement	4 310 877,03	+ 55 556,81	0	4 366 433,84

Nota : ces mesures correctives font l'objet d'une fiche annexée au compte administratif 2005

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 003 – Compte de gestion 2005

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. LETHUILLIER donne pouvoir à M. SOURISSEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale.

--ooOoo--

Sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir débattu, arrête le compte de gestion de l'exercice 2005 établi par Mme la payeuse départementale.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 004 – Compte administratif 2005

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. LETHUILLIER donne pouvoir à M. SOURISSEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale.

--ooOoo--

Sur proposition de M. Térrouinard, doyen d'âge de l'assemblée et en l'absence de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2005 joint en annexe,
- approuve, pour l'exercice de transition (soit 2006) du traitement des ICNE, la reprise des résultats comme suit :
 - le solde d'exécution d'investissement constaté au compte administratif 2005 sera repris au budget supplémentaire diminué du solde des rattachements des ICNE à payer (minoration) et augmenté des ICNE à recevoir (majoration)
 - le résultat de la section de fonctionnement sera corrigé au budget supplémentaire en sens inverse à concurrence :

Section	Résultat CA 2005	Solde ICNE à payer	Solde ICNE à recevoir	Résultat corrigé BS 2006
Investissement - 001	3 748 037,11	- 55 556,81	+ 0	3 692 480,30
Fonctionnement - 002	4 310 877,03	+ 55 556,81	0	4 366 433,84

Le doyen d'âge
du conseil d'administration

Claude TEROUINARD

Pour le président,
le directeur

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 005 – Clôture des AP n° 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 19

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. LETHUILLIER donne pouvoir à M. SOURISSEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale.

--ooOoo--

Sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la révision et la clôture des AP suivantes, les marchés lancés pour ces opérations ayant été soldés :

AP 12 – Matériel de transmission

Montant AP	CP 2003 consommé	CP 2004 consommé	CP 2005 consommé	CP 2007
496 070	0	123 830.45	248 870.63	123 368.92

Le solde non utilisé (123 368.92 €) a été annulé à la clôture de l'exercice 2005.

AP 13 – Acquisition d'un FPT

Montant AP	CP 2003 consommé	CP 2004 consommé
152 320	1 026	151 294

AP 14 – 2 FPT mousse

AP	CP 2003 consommé	CP 2004 consommé
361 570	2 052	359 518

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

AP15 - Acquisition de 6 CCF fusionnée avec l'AP 23 clôturée par délibération du 9 décembre 2005.

AP 17 – Extension CSP Dreux

AP	CP 2003 consommé	CP 2004 consommé	CP 2005 consommé	CP 2007
1 095 506.29	778 049.99	227 645.47	601.10	89 209.73

Le solde non utilisé (89 209.73 €) a été annulé à la clôture de l'exercice 2005.

AP18 – Extension CSP Châteaudun

Montant AP	CP 2003 consommé	CP 2004 consommé
174 741.89	169 986.14	4 755.75

AP19 – Travaux direction

Montant AP	CP 2003 consommé	CP 2004 consommé
284 199.38	283 199.28	1 000.10

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 006 – Organigramme du SDIS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. LETHUILLIER donne pouvoir à M. SOURISSEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 avril 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'organigramme du SDIS joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 007 – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. LETHUILLIER donne pouvoir à M. SOURISSEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 avril 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les suppressions et créations de postes suivants :

à compter du 1^{er} janvier 2006

- la suppression d'un poste de contrôleur territorial de travaux
- la création d'un poste de contrôleur principal territorial de travaux,

à compter du 1^{er} mai 2006

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- la création d'un poste de rédacteur,

suite à l'avis favorable de la commission administrative du SDIS réunie le 27 mars dernier quant à la promotion interne de 2 agents du SDIS au titre de l'année 2006.

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

à compter du 1^{er} mars 2006

- la suppression d'un poste d'agent administratif
- la création d'un poste de sapeur pompier professionnel,

un sapeur pompier professionnel dont le poste avait été transformé en poste d'agent administratif lors du conseil d'administration du 9 décembre dernier ayant annulé sa demande de mutation.

à compter du 1^{er} mai 2006

- la suppression d'un poste de capitaine
- la création d'un poste de lieutenant,

suite à la mutation d'un capitaine de sapeurs-pompiers professionnels ayant laissé vacant un poste au centre de secours principal de Chartres et qui sera remplacé, en mutation interne, par un lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels.

à compter du 1^{er} mai 2006

- la suppression d'un poste d'adjudant
- la création d'un poste de sapeur-pompier 2^{ème} classe,

le décès d'un agent ayant laissé vacant un poste d'adjudant au centre de secours principal de Chartres et la candidature d'un sapeur pompier de 2^{ème} classe ayant été retenue par la commission de recrutement du SDIS.

- la suppression d'un poste de technicien
- la création d'un poste de technicien micro-réseaux au service informatique contractuel, pour une durée de 3 ans, afin de permettre le recrutement d'un candidat correspondant au profil recherché pour ce poste. L'intéressé sera rémunéré sur la grille indiciaire du grade de technicien supérieur territorial dont l'indice brut minimum est de 322 et le maximum est de 558. Il percevra le régime indemnitaire relatif à ce grade.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 008 – Créations de postes – CSP de Chartres

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

M. LEBLOND donne pouvoir à M. BOISARD

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot, Sourisseau.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée TURUBAN, payeuse départementale (*départ en cours de débat*).

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 avril 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise la création de 2 postes d'officiers de sapeurs pompiers professionnels pour l'année 2006,
- décide de reporter sa décision quant à la création de 38 autres postes de sapeurs pompiers professionnels après avoir entendu les conclusions du groupe de travail qui sera mis en place afin de réfléchir sur ce dossier.

Il est précisé que ces créations de postes d'officiers n'auront aucune incidence financière sur l'année 2006 car certains postes inscrits au tableau des effectifs mais non pourvus actuellement permettent de financer ces deux recrutements à partir du mois de mai.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 009 – Conventions SDIS / Employeurs

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot, Sourisseau, Boisard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 avril 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide :

- le taux corrigé de dédommagement des actions de formation des sapeurs pompiers volontaires à 50 % du taux de la variation de base, taux qui avait été fixé à 75 %, suite à une erreur matérielle, lors du conseil d'administration du 9 décembre dernier,
- les modifications techniques apportées aux trois conventions types jointes en annexe, suite à la parution, le 4 mars dernier, de la circulaire relative au développement du volontariat.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 010 – Journée « solidarité » 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot, Sourisseau, Boisard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 avril 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

considérant que la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a institué une journée de solidarité en vue d'assurer le financement des actions en faveur de ces populations,

le conseil d'administration, à l'unanimité, entérine les propositions suivantes, pour l'année 2006 :

Pour les personnels en SHR, toutes filières confondues (administrative, technique, sportive et sapeurs pompiers professionnels):

Face aux difficultés rencontrées en 2005 par le SDIS pour réaliser ses missions, en raison de la fermeture de certaines administrations ou de l'absence de ses correspondants au sein d'autres établissements publics, le lundi de Pentecôte sera considéré comme un jour férié non travaillé. Aussi, les locaux de la direction ainsi que les services administratifs et techniques des CSP seraient fermés le lundi 5 juin 2006.

En contrepartie et comme l'autorise la loi, la journée de solidarité serait déduite des journées ARTT des agents ou le cas échéant des journées de congés ordinaires pour les agents ne travaillant que 35 heures hebdomadaires.

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

Pour le personnel à temps partiel ou à temps non complet, cette journée solidarité s'effectuera au prorata temporis des obligations hebdomadaires de chacun (50%, 60%, 70%, 80% et 90%).

Pour les sapeurs pompiers professionnels postés en CSP :

Le protocole d'accord relatif à l'ARTT au sein du SDIS d'Eure et Loir pour les personnels sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C prévoit que les obligations de service annuelles sont de 81 gardes de 24 h et 25 gardes de 12 h, soit 2244 heures de présence et un équivalent de 1758 heures. Depuis la loi du 30 juin 2004, les sapeurs pompiers professionnels postés en CSP doivent réaliser, chaque année, un équivalent de 1765 heures. Pour ces agents, l'organisation du travail ne changera pas. Leur quota d'heures restera identique à celui de 2005.

Ces dispositions sont également applicables aux majors.

Pour les opérateurs du CTA / CODIS :

Depuis la loi du 30 juin 2004, le temps de travail des opérateurs du CTA/CODIS est fixé à 1607 heures ; les séquences de travail correspondent à des périodes de 12 heures maximum (équivalence 1 heure pour 1 heure). Le temps de travail des opérateurs du CTA/CODIS restera identique à celui de 2005 et le travail sera organisé comme habituellement.

Pour les cadres permanents du CTA / CODIS :

Le protocole d'accord relatif à l'ARTT au sein du SDIS d'Eure et Loir pour les personnels sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C prévoit que les obligations de service annuelles pour les cadres du CTA/CODIS sont de 95 cycles de garde de 24 h, soit un temps de présence de 2280 heures.

Le temps de travail des cadres permanents du CTA /CODIS restera identique à celui de 2005, soit 2287 heures de temps de présence réparties sur des périodes de 24 heures.

Le travail sera organisé comme habituellement.

Ces dispositions sont également applicables aux majors.

Pour les sapeurs pompiers volontaires :

Le lundi de Pentecôte étant un jour férié, il sera appliqué le taux horaire de rémunération afférent à ce jour.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 avril 2006

OBJET

2006 – 011 – Opérations de construction – Recours à la procédure du bail emphytéotique

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Sirdey, Térrouinard.

Mme BILLARAND-DAUPHIN donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

M. HUWART donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER

Absents, excusés :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot, Sourisseau, Boisard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme AMBROISE, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron, adjudant-chef Cuissard.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 avril 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité, moins une abstention (M. FAUVE) :

- prend acte de la délibération du conseil général jointe en annexe, relative à la procédure du bail emphytéotique,
- abroge la délibération du 9 novembre 2004 du conseil d'administration du SDIS autorisant le recours à une procédure de partenariat public/privé,
- autorise la prise en charge sur le budget de l'établissement public du remboursement au conseil général des coûts associés à la réalisation des opérations de construction.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.6 du : 24 avril 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 20 avril 2006

est exécutoire à la date du : 24 avril 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris